

Modèle de lettre

A son excellence Monsieur le Président de la République

A son excellence Monsieur le Premier Ministre

A Monsieur le Ministre de la justice

La pratique des disparitions forcées continuent d’affecter des familles en République du Congo. Le Gouvernement du Congo a signé la Convention en 2007.

En 2011, dans le rapport de sa dernière mission au Congo, le groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées recommandait la ratification de la Convention.

En 2018, devant les Nations unies, le Gouvernement du Congo a accepté de ratifier la Convention suite aux recommandations d’autres États. Cependant, aucune démarche en vue de cette ratification n’a jusque-là été enclenchée par les autorités.

Vu l’importance de la protection du droit à la vie, notre organisation vous encourage de prendre toutes les mesures afin de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, sans aucune réserve.

Veuillez agréer, ……………….., l’expression de nos sentiments les meilleurs.